

Communauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Désignation des représentants
employeurs
au comité d'actions sociales
et culturelles des personnels
des services publics
du Pays des Paillons

Décision n°20 10 17

Nombre de conseillers
en exercice : 38

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 34
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt, le jeudi 1^{er} octobre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la Communauté de Communes, en séance non ouvert au public mais retransmis en direct par voie électronique, sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Joël Gosse, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Sandrine Barralis, Monsieur Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Gugielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauray, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Pierre Donadey par Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jacques Saulay par Monsieur Edmond Mari, Madame Lykke Saviane par Monsieur Alain Alessio, Monsieur Gérard De Zordo par Monsieur Francis Tujague, Madame Sophie Esposito par Monsieur Romain Bianchi.

Absents : Messieurs Michel Lottier, Jean-Marc Rancurel, Mesdames Evelyne Laborde, Germaine Millo.

Madame Michèle Maurel a été nommée secrétaire de séance.

Le président informe l'assemblée de l'existence d'un Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) ayant pour mission de mettre en place et de gérer des actions sociales, culturelles, sportives, de solidarité et de loisirs en faveur du personnel des services publics du pays des Paillons.

Il précise que ses statuts prévoient la parité employeurs/employés. Compte tenu du renouvellement du Conseil communautaire, il convient, donc, de désigner cinq représentants du Conseil communautaire pour siéger en tant que membres employeurs au comité de gestion du CASC.

**Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président,
après en avoir délibéré,**

Désigne, pour siéger au comité de gestion du Comité d'Actions Sociales et Culturelles, des personnels des services publics du pays des Paillons, en tant que représentants des membres employeurs : Messieurs Edmond Mari, Philippe Mineur, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Germaine Millo, Michèle Maurel.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

LE PRESIDENT
M. LAVAGNA